Paramétrage en site de confiance

Par défaut, Internet Explorer applique un niveau de sécurité élevé aux sites consultés.

Il est nécessaire de paramétrer le site de votre Cabinet en site de confiance, autrement dit en site « ami » afin d'éviter qu'Internet Explorer ne bloque certaines fenêtres ou fonctionnalités de l'application.

Pour cela, dans la barre de menu Internet sélectionner : **Outils / Options internet**

Dans l'onglet **Sécurité**, sélectionner « **Sites de confiance** » puis cliquer sur « **Sites** ».

A partir de la fenêtre « **Sites de confiance** » :

- saisir l'adresse du site du cabinet dans la zone « Ajouter un site Web à la zone »
- décocher la zone « Exiger un serveur sécurisé (https :) ».

Enfin, cliquer sur **OK**. Le site doit se retrouver en bas de la liste des sites Web.

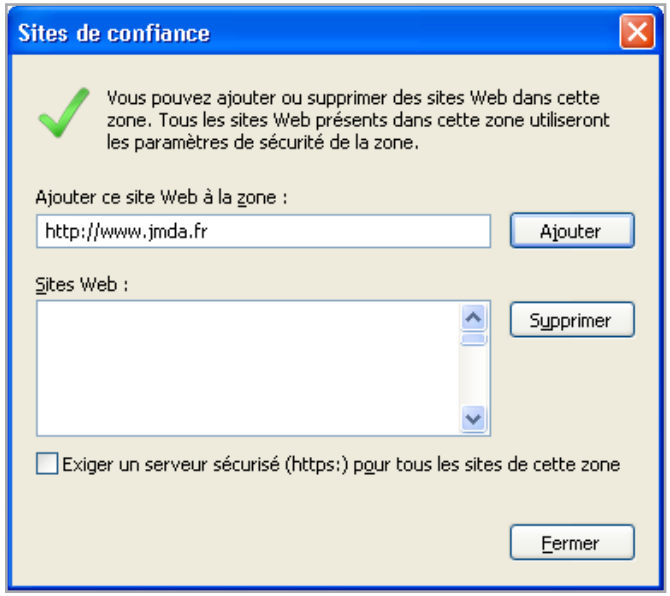

« A noter » :

- *Cette manipulation doit être effectuée lors de la première connexion à la plateforme IBIZA et une seule fois par poste,*
- *Si l'adresse du site du Cabinet change, penser à la modifier au niveau de la fenêtre « **Sites de confiance** », « **Touche F5** » : permet de rafraîchir l'écran et de prendre en compte la modification.*
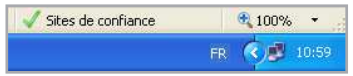
On vérifie, en bas à droite de l'écran, que le site est bien passé en site de confiance :